

**DÉCISION N° 137-2026**

Portant validation du devis de l'imprimerie SODIPAL-LECERF pour l'impression du catalogue concernant la programmation culturelle 26/27.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société SODIPAL-LECERF pour l'impression du catalogue concernant la programmation culturelle 26/27.

Considérant que la proposition de la société SODIPAL-LECERF pour l'impression du catalogue concernant la programmation culturelle 26/27.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DÉCIDE :

De valider la proposition de la société SODIPAL-LECERF pour l'impression du catalogue concernant la programmation culturelle 26/27 pour un montant de 5 265 € HT.

signé électroniquement le 21/07/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

